

Hebdo Canada

Volume 1, N° 16

le 25 avril 1973



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

Mort d'un Canadien dans un hélicoptère de la CICS au Vietnam, 1

Accord aérien entre la République fédérale d'Allemagne et le Canada, 3

Le rapport annuel de Bell Canada, 3

Marche commémorative "Lester B. Pearson", 3

Nomination de M. J.H. Hodgson à un poste de l'UNESCO, 4

Une équipe ontarienne étudie le tourisme espagnol, 4

Les prix de détail et le coût de la vie, 4

"Mrs. Markham" au Centre O'Keefe, 5

Statistique des grèves en 1972, 5

Contribution au fonds de l'ONU pour l'Afrique, 5

Séries de la Coupe Stanley et quart de finales de l'Association mondiale, 5

Mort d'un Canadien dans un hélicoptère de la CICS au Vietnam

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait part à la Chambre des communes, le 9 avril, de la mort, au Sud-Vietnam, du capitaine Charles-Eugène Laviolette, membre du contingent canadien auprès de la Commission internationale de contrôle et de surveillance, alors qu'un hélicoptère dans lequel il prenait place s'est écrasé à Lao Bao causant la mort des neuf personnes qui se trouvaient à son bord.

M. Sharp a fait les commentaires suivants au sujet des circonstances entourant l'incident:

...Le Gouvernement canadien déplore cet incident tragique et inutile qui, selon une enquête et des rapports préliminaires, résulte d'un acte hostile dirigé délibérément ou par erreur contre des hélicoptères très nettement marqués des symboles de la CICS. Un hélicoptère a été atteint par un projectile lancé du sol, présumément par la partie dans le secteur d'occupation de laquelle l'incident est arrivé, au moment où l'appareil s'approchait de Lao Bao au cours d'une mission de la CICS. Cela s'est produit bien qu'on ait, suivi

scrupuleusement toutes les précautions arrêtées d'avance justement pour empêcher de tels incidents. Le Viet Cong avait donné à l'équipe l'assurance du sauf conduit, comme en témoigne la présence de deux de ses représentants dans l'appareil touché et, d'après les renseignements dont nous disposons, l'hélicoptère ne s'est pas écarté du corridor de vol auquel ces assurances de sécurité s'appliquaient spécialement. Je désire affirmer avec la plus grande clarté et la plus grande énergie dont je sois capable, Monsieur l'Orateur, la ferme conviction du Gouvernement canadien selon lequel absolument aucune circonstance ne pourrait jamais justifier que l'un ou l'autre des belligérants fasse feu sur des membres du personnel de la Commission internationale de contrôle. Même si ces hélicoptères avaient dévié de leur course, hypothèse qui est d'ailleurs démentie par tous les renseignements dont nous disposons, le fait de s'égarer pour la cause de la paix ne devrait pas être puni d'une mort infligée par un signataire de l'Accord de paix de Paris.

Bien que nous n'ayons nourri aucune illusion, au début de notre participation à la CICS, au sujet des dangers auxquels seraient exposés les membres de l'équipe canadienne au Vietnam, nous avons préconisé et obtenu, du moins c'est ce que nous avons cru, des mesures suffisantes de sécurité sur le terrain, ces mesures se fondant surtout sur la confiance à l'égard des assurances que les parties en cause donnent à la Commission dans chaque cas particulier. Mais les circonstances



Photo Wide World

La dépouille mortelle du capitaine Laviolette de Québec, descendant d'une avion à Saigon, le 9 avril.

de cet incident et les événements qui l'ont suivi, en particulier les obstacles que la Commission a trouvés sur sa route lorsqu'elle a voulu retrouver et secourir le personnel de la Commission et l'appareil disparu, sont de nature à compromettre cette confiance, et cela à un point tel qu'il faut mettre en doute la prétention du représentant du GRP à Saigon de parler au nom de toutes les formations militaires qui occupent le secteur en question. Cela ne peut qu'avoir des répercussions sur le travail futur de la CICS lorsqu'il s'agira d'envoyer ses équipes sur le terrain et d'exercer ses fonctions d'enquêteur et, par voie de conséquence, sur l'attitude que prendra le Gouvernement canadien au sujet du maintien de notre participation aux travaux de la Commission.

Événements antérieurs à la tragédie

La Commission internationale tente toujours de poursuivre l'examen détaillé de l'incident et tant que cette enquête n'aura pas été terminée, nous ne pourrions pas connaître tous les détails de l'affaire. D'ici là, cependant, Monsieur l'Orateur, je désire communiquer à la Chambre les renseignements que nous possédons déjà sur les événements qui ont précédé la tragédie de samedi, sur l'incident lui-même et sur ce qui l'a suivi.

En vertu de l'article 4 d) du Protocole sur la surveillance internationale annexé à l'Accord de Paris de 1973, Lao Bao est un siège d'équipe de la CICS spécialement désigné. En vertu de l'Accord, l'équipe de Lao Bao aurait dû se trouver à son poste et à l'oeuvre 30 jours au plus tard après la signature de l'Accord. Toutefois, pour une foule de raisons, c'est seulement le 17 mars que la première reconnaissance de Lao Bao s'est faite par hélicoptère, par Quang Tri et Gio Linh. Pour cette visite, les assurances nécessaires de sécurité ont été obtenues des parties vietnamiennes en cause et le Viet Cong a fourni les officiers de liaison chargés d'accompagner l'équipe de la CICS. Une seconde visite de reconnaissance, ayant pour objet de vérifier si toutes les installations destinées à l'équipe de la CICS étaient en place, devait avoir lieu le 5 avril, mais il fallut y renoncer lorsque des représentants de la République du Vietnam empêchèrent le personnel de liaison du Viet Cong de monter à bord de l'hélicoptère à Quang Tri.

Ce vol de reconnaissance fut reporté au 7 avril. Le matin du 7 avril, à Quang Tri, les autorisations et les garanties de sécurité pour le vol ayant été obtenues des autorités sud-vietnamiennes et de celles du Viet Cong, les équipages des hélicoptères numéros 006 et 115 de la CICS reçurent des instructions très détaillées de la part du capitaine Parent, sur la route exacte que le Viet Cong avait désignée comme étant sûre pour le voyage vers Lao Bao. Les deux hélicoptères partaient de Quang Tri à 9 heures le matin du 7 avril pour se rendre à Gio Linh, où deux membres du personnel de liaison du Viet Cong montaient à bord de l'hélicoptère 006 et un autre à bord du 115. Les hélicoptères partaient à 11 h 15 et s'avançaient le long de la route désignée par le Viet Cong, de Gio Linh à Dong Ha puis de Dong Ha vers Lao Bao le long de la route 9, à l'altitude convenue de mille mètres dans le corridor convenu de deux kilomètres de chaque côté de la route 9. A midi moins dix, l'hélicoptère 115 annonçait qu'il terminait l'approche de Lao Bao. Environ trois minutes plus tard, l'équipe de la CICS à Quang Tri recevait des hélicoptères un message selon lequel l'un d'eux se faisait tirer dessus depuis le sol et l'autre avait été atteint par un missile et était en train de tomber. Les membres du personnel canadien qui étaient à bord de l'appareil survivant confirment que leur hélicoptère a reçu des coups de feu à ce moment. Selon eux, l'appareil a manœuvré pour éviter l'attaque dont il était l'objet et a atterri dans un hameau situé le long de la route 9, d'où les hommes ont marché jusqu'au lieu d'écrasement de l'autre hélicoptère, à quelque deux kilomètres de là. On n'a donc aucune raison de penser que l'un ou l'autre hélicoptère se soit trouvé hors du corridor de vol au moment de l'incident. Les conditions météorologiques étaient d'ailleurs excellentes à ce moment. L'hélicoptère qui avait atterri sans difficulté reçut le tir d'armes légères après avoir touché le sol, où l'on n'aurait pourtant pas pu se méprendre sur les symboles de la CICS dont il était marqué.

Les autorités du GRP à Quang Tri ont publié leur propre compte rendu de ce qu'elles appellent "l'accident". Elles prétendent que les deux hélicoptères se trouvaient à 25 kilomètres au moins, soit environ 15 milles, du corri-

dor de vol approuvé lorsque l'hélicoptère numéro 006 a été abattu. La déclaration soutient que les appareils maintenaient cette déviation depuis quarante minutes.

En quelques minutes le quartier général régional de la Commission à Hué était informé du message de détresse reçu par radio et de la perte de contact qui s'en était suivie. Les Canadiens et les autres membres de la CICS se mettaient immédiatement à l'oeuvre conjointement à Quang Tri et à Saigon pour essayer d'obtenir des renseignements sur ce qui s'était produit et, chose plus importante encore, pour organiser une mission de recherche et de sauvetage.

Demande de sauvetage refusée

Tous les efforts se révélèrent inutiles. A Quang Tri, soit à quelque 40 milles du lieu de l'incident, le colonel McLeod, commandant des Forces canadiennes faisant partie de la région numéro un de la CICS, entra en communication avec les représentants du Viet Cong, qui prétend être la partie qui contrôle la région où l'incident s'est produit. Ces représentants se trouvaient tout juste de l'autre côté de la rivière par rapport à Quang Tri. Dans l'après-midi du 7 avril, on lui refusait par trois fois la permission de se rendre à Lao Bao, que ce soit par la route ou par la voie des airs. On lui annonçait enfin, dans la soirée du 7 avril, qu'il était impossible de conclure les arrangements nécessaires en vue du sauf conduit vers Lao Bao. Plus tard, on lui faisait savoir qu'un des hélicoptères avait atterri sans difficulté mais que l'autre (je cite) "avait eu un accident" (fin de la citation). Le représentant du GRP ou du Viet Cong ne voulait donner aucun renseignement sur les victimes ou sur l'état des membres du personnel en question. A Saigon, pendant que le général McAlpine et ses trois collègues du comité militaire de la CICS se rendaient à Hué pour y faire enquête personnellement, on essayait parallèlement d'obtenir des renseignements de la délégation du GRP ou du Viet Cong à la Commission militaire mixte bipartite. Ces efforts, qui ont comporté une réunion de trois heures entre les représentants du GRP et le président indonésien agissant au nom de la Commission, se sont aussi révélés vains. Le Viet Cong ne voulait pas permettre

Accord aérien entre la République fédérale d'Allemagne et le Canada

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp et M. R. von Keller, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne ont signé le 26 mars un nouvel accord sur les services aériens entre la République fédérale d'Allemagne et le Canada. Cet accord a été approuvé le 8 mars par le Cabinet.

En vertu de cet accord, le transporteur allemand désigné pourra, à partir de n'importe quel point ou points sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, desservir des points intermédiaires en Europe, Montréal et Toronto au Canada, et des points au-delà, (sans avoir le droit d'embarquer de nouveaux passagers au Canada.)

Air Canada, à partir de tout point en territoire canadien, pourra desservir des points intermédiaires en Europe, Francfort et un ou deux points supplémentaires sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne qui seront désignés par le Canada. Air Canada aura aussi des droits en égard au transport de passagers voyageant à des points au-delà de la République fédérale d'Allemagne.

Ce nouvel accord, en augmentant le nombre de points desservis au Canada et dans la République fédérale d'Allemagne permet d'améliorer le service au public voyageur ainsi que le transport des marchandises. C'est un autre pas dans le resserrement des relations cordiales qui existent déjà entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne.

Le rapport annuel de Bell Canada

Le rapport annuel que Bell Canada a fait parvenir à ses 240,000 actionnaires établit à \$4.12 le bénéfice par action ordinaire de la compagnie.

Le président du conseil d'administration de Bell Canada, M. R.C. Scrivener, y déclare qu'au cours de 1972, le nombre d'abonnés de la compagnie, le volume des appels locaux et interurbains, les revenus d'exploitation et le bénéfice par action ont atteint de nouveaux sommets. Selon ses propres termes, "une activité économique soutenue s'est traduite par un accroissement de la demande de services et par une augmentation sans précédent des

dépenses d'exploitation et des investissements."

À la fin de 1972, Bell Canada comptait plus 6,742,000 téléphones, soit un gain net de 447,000 appareils au cours de l'année. "La mobilité des abonnés est telle, explique M. Scrivener, que la compagnie doit installer quatre appareils pour en compter un de plus au total."

Le nombre de communications acheminées par Bell Canada en 1972 a été de 14.8 milliards, soit en moyenne plus de 40 millions de communications par jour. Le trafic interurbain, qui a été de 351 millions de communications, s'est accru de 15.2 p. cent et représente 41.3 p. cent des revenus d'exploitation de l'année.

Un nouveau programme de promotion, le Mois-prime, grâce auquel les abonnés du service de résidence de la compagnie ont pu bénéficier de servi-

ces complémentaires sans payer de frais d'installation, a permis à Bell Canada d'ajouter environ 92,000 téléphones à son réseau.

En 1972, la compagnie a investi au total 508 millions de dollars pour assurer le service aux abonnés qui ont changé d'adresse, pour remplacer l'équipement et le matériel endommagés ou usés, pour améliorer le service et pour accroître ses installations de façon à satisfaire aux exigences futures des usagers.

Au nombre des réalisations marquantes de 1972, M. Scrivener souligne le lancement par Bell Canada et les autres compagnies membres du Réseau téléphonique transcanadien d'un programme de promotion des communications informatiques devant leur assurer le premier rang au Canada dans ce domaine en évolution rapide qu'est la téléinformatique.



Marche commémorative "Lester B. Pearson".

Pour la septième année consécutive, des milliers de Canadiens participeront aux Rallies Tiers-Monde qui auront lieu dans tout le Canada, au début de mai, pour manifester l'intérêt qu'ils portent au développement international. Sur la photo on voit la Marche pour les millions qui a eu lieu l'an

dernier à Ottawa et qui fut ouverte par le gouverneur général M. R. Michener (au centre) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp (à droite). Dorénavant cet événement s'appellera la Marche commémorative "Lester B. Pearson".

Photo courtoisie ACDI

Nomination de M. J.H. Hodgson à un poste de l'UNESCO

M. J.H. Hodgson, directeur de la Direction de la physique du Globe au ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources, vient d'accepter un poste temporaire de l'UNESCO, dans le Sud-Est asiatique, comme conseiller du Programme de développement sismologique des Nations Unies. M. Hodgson prendra charge de ses fonctions le 1er avril.

Le séjour de deux mois de M. Hodgson dans le Sud-Est asiatique le conduira en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, en Thaïlande et à Hong Kong. Il y prendra des renseignements quant aux méthodes pour améliorer le réseau régional de sismologie dans cette partie du monde. Au cours de son périple, M. Hodgson s'arrêtera en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Japon où il aura des entretiens avec les gouvernements de ces pays en rapport avec leur participation au programme.

Le but principal de cette mission est de trouver des moyens efficaces de renforcer le réseau sismologique du Sud-Est asiatique, à l'aide de la standardisation et de l'augmentation du nombre des instruments de sismologie, d'un programme d'entraînement intensif et de l'établissement de meilleures facilités d'unification, de traitement et de transmission des données.

Une équipe ontarienne étudie le tourisme espagnol

Une équipe de 11 experts ontariens du tourisme s'est récemment rendue en Espagne afin de découvrir le secret de la réussite de l'industrie touristique espagnole. Cette tournée est la quatrième d'une série de missions d'étude organisée par le ministère ontarien de l'Industrie et du Tourisme. Les précédentes missions se sont rendues en Irlande, en France, en Autriche et au Mexique. Le groupe visitera six des grandes régions touristiques du pays au cours de son voyage d'étude de deux semaines. Les principaux centres qui feront l'objet de l'étude sont Madrid, Malaga, Grenade, Séville, Las Palmas et Tenerife.

Au nombre de la douzaine et plus des caractéristiques de l'industrie

touristique étudiées, mentionnons notamment les répercussions des fonds d'amorçage gouvernementaux sur le tourisme espagnol, la coopération entre les services gouvernementaux et les agents de voyage dans le cadre de la promotion du tourisme en Espagne et dans les pays étrangers ainsi que les industries artisanales et traditionnelles.

On examinera également divers secteurs des activités touristiques, entre autres les méthodes de formation du personnel, les tournées planifiées et les congrès.

Les prix de détail et le coût de la vie

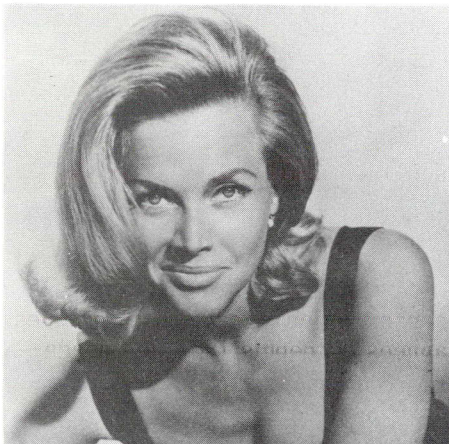
Selon Statistique Canada, le prix des aliments, en 1972, ont été cause de 45% de l'augmentation enregistrée par l'indice des prix à la consommation au Canada. Cette proportion est passée à 55% au cours du dernier semestre de l'année. La hausse des prix a été particulièrement forte dans le cas des viandes, des légumes frais et des oeufs. Les hausses des prix des aliments survenues en 1971 et 1972 ont contrasté notablement avec les baisses enregistrées au cours de la dernière partie de 1970 (période de la "guerre des prix des supermarchés"), ainsi qu'avec les hausses du prix des aliments et d'autres articles habituellement enregistrées, en se basant sur une longue période; depuis 1961, les prix des aliments ont monté de 47.1% ceux des articles autres que les aliments, de 41.7%. Depuis 1967, les hausses ont été de 25.8% et 25.0% respectivement.

Il est possible de rapprocher le mouvement de l'élément "aliments consommés à la maison" de l'indice des prix à la consommation, les prix de vente des manufacturiers d'aliments et l'indice des prix à la ferme des produits agricoles, bien qu'ils ne soient pas strictement comparables. Entre 1961 et 1969 les mouvements annuels des prix de détail des aliments correspondaient en général à ceux des prix des manufacturiers d'aliments, mais moins étroitement à ceux des produits agricoles, cela en partie du fait de la baisse des prix des céréales pendant la dernière moitié de la période. En 1970, les prix de détail des aliments ont baissé au dernier semestre, ceux des manu-

facturiers d'aliments ont à peine varié mais, par contre, les prix du bétail, à la ferme, ont subi de fortes diminutions. Depuis 1970, les augmentations enregistrées par les prix de détail des aliments ont été un peu plus élevées que celles des prix au niveau des manufacturiers, mais les prix agricoles sont demeurés relativement stables jusqu'à la mi-1971; ils ont alors commencé à monter brusquement.

La plupart des pays industrialisés ont connu des hausses des prix à la consommation au cours des dernières années et, depuis 1967, le Canada n'a pas eu à faire face à des hausses de prix aussi fortes que dans la plupart des pays, tant pour les aliments que pour les autres produits. Même l'an dernier, l'indice synthétique des prix à la consommation a subi une progression moins rapide au Canada qu'ailleurs, exception faite des États-Unis et du Japon. Toutefois, comme les prix des aliments ont en général augmenté plus rapidement que ceux des articles non alimentaires (au Canada comme à l'étranger) au cours de la dernière année, le taux de progression de l'indice des prix à la consommation au Canada s'est accéléré pour rejoindre le rythme de 7 à 10% en enregistré dans nombre d'autres pays.

Si on compare le Canada avec les États-Unis, on constate que le mouvement de l'indice synthétique des prix à la consommation a été à peu près le même dans ces deux pays, au cours des années 1960 jusqu'au début de 1969, et qu'ensuite les prix ont subi une hausse plus accélérée aux États-Unis jusqu'à la mi-1971; depuis, les prix ont monté beaucoup plus vite au Canada. Entre 1967 et 1969 les mouvements de prix dans les deux pays étaient semblables. Puis, au cours du deuxième semestre de 1970, le prix des aliments a diminué au Canada pour ensuite monter rapidement pendant les huit premiers mois de 1971 et finalement rattraper le niveau de l'indice des prix des aliments aux États-Unis qui n'avait cessé de progresser régulièrement durant cette période. Entre août 1971 et juin 1972, le Canada et les États-Unis ont connu un léger ralentissement de la hausse des prix mais, depuis lors, le prix des aliments a monté beaucoup plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis.

"Mrs. Markham" au Centre O'Keefe

Honor Blackman

Mlle Honor Blackman et Dame Cicely Courtneidge partagent la vedette avec neuf comédiens de renommée internationale dans la comédie britannique à succès "Move over Mrs. Markham" qui a pris l'affiche pour deux semaines, le 2 avril, au Centre O'Keefe de Toronto. La pièce a d'abord été jouée le 17 mars 1971 au Théâtre Vaudeville de Londres où elle a connu deux années de succès.

"Move over Mrs. Markham" met en scène trois couples, un amateur de chiens amoureux et excentrique, un spécialiste de la décoration intérieure et un écrivain féminin à l'esprit vif et indépendant. Les trois couples veulent tous utiliser, pour leurs escapades amoureuses, le luxueux appartement hors-toit de l'éditeur Philip Markham et de sa femme Joanna. La comédie présente l'imbroglio qui s'ensuit. La pièce est dirigée par John Chapman qui, avec Ray Cooney, en a écrit le scénario.



Cicely Courtneidge

Les comédiens qui donnent la réplique à Mlle Blackman et à Dame Cicely sont TERENCE Alexander, Peter Byrne, Elspet Gray, Trevor Bannister, Bryan Coleman, Anna Dawson et Ann Kennedy

Mlle Honor Blackman, qui interprète le rôle de Mme Markham, est sans doute mieux connue comme co-vedette de la populaire série télévisée *The Avengers*. Ses rôles cinématographiques la présentent tantôt comme une séduisante adepte du judo dans *Goldfinger*, tantôt dans une composition émouvante dans *The Virgin and the Gypsy*. Elle a tenu ses derniers rôles dans deux suspenses du West End, à savoir *Wait Until Dark* et *Who Killed Santa Claus?*

Dame Cicely Courtneidge s'est produite dans des revues au cours des années vingt et trente. Elle a participé aux spectacles suivants: *Under Your Hat*, *Something in the Air*, *The Bride Comes Back* et *Her Excellency* ainsi qu'aux films *The Ghost Train*, *Those Magnificent Men in Their Flying Machines*, *Spider's Web* et *The L-Shaped Room*. En 1951, elle a été décorée de la C.B.E. et, en 1972, faite Dame de l'Empire britannique. Elle a publié, en 1953, son autobiographie intitulée *Cicely*.

Statistique des grèves en 1972

Le ministère du Travail a annoncé récemment que les 532 arrêts de travail survenus au Canada en 1972 ont touché 690,667 travailleurs et causé la perte de 7,848,360 jours-hommes, la plus élevée qui ait été enregistrée jusqu'ici au Canada.

Il s'est donc perdu 43 jours par 10,000 jours de travail effectués. En 1971, il s'était produit 569 arrêts de travail, ayant mis en cause 239,631 travailleurs et entraîné la perte de 16 jours par 10,000 jours de travail effectués.

En décembre, il y a eu 78 arrêts de travail qui ont touché 11,318 travailleurs et causé la perte de 155,220 jours comparativement à 92 arrêts de travail, 32,703 travailleurs en cause et 368,520 jours perdus en novembre et de 81 arrêts de travail, 14,171 travailleurs en cause et 152,590 jours perdus en décembre 1971.

Contribution au fonds de l'ONU pour l'Afrique

Sous réserve de l'approbation du Parlement, le Gouvernement du Canada a l'intention de verser, en 1973, des contributions de \$74,000 au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et de \$10,000 au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Ces montants s'ajoutent aux cinq bourses que le Canada offre annuellement depuis 1967 pour la formation de Namibiens au Canada. Ces contributions dénotent la préoccupation constante du gouvernement à l'égard du problème de la discrimination raciale en Afrique du Sud.

Ces contributions ont été annoncées le 21 mars, jour consacré "Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale".

Séries de la Coupe Stanley et quart de finales de l'Association mondiale**Ligue nationale de Hockey****Quart de finales, Serie A**

Avril 12, Montréal 4, Buffalo 2

Montréal l'emporte quatre parties à deux

Serie D

Avril 12, Philadelphie 4, Minnesota 2

Philadelphie l'emporte quatre parties à deux

Demi-finales, Serie E

Avril 14, Philadelphie 5, Montréal 4

Avril 17, Montréal 4, Philadelphie 3

Serie F

Avril 12, New York 4, Chicago 1

Avril 15, Chicago 5, New York 4

Avril 17, Chicago 2, New York 1

Association mondiale**Quart de finales****Est**

New England l'emporte quatre parties à une

Cleveland l'emporte quatre parties à zéro

Ouest

Winnipeg l'emporte quatre parties à une

Houston mène trois parties à deux.

Suite de la page 2

qu'une éventuelle opération américaine de recherche et de sauvetage soit lancée depuis la Thaïlande, selon la demande de la Commission et il refusait de fournir des officiers de liaison pour une opération de recherche organisée par la CICS, malgré la présence d'hélicoptères prêts à partir. Il refusait aussi de donner quelque renseignement que ce soit sur le personnel en cause. Près de 24 heures après l'incident, le mieux qu'on ait pu obtenir du Viet Cong, c'est une lettre à la Commission confirmant qu'un hélicoptère avait (je cite) "eu un accident" (fin de la citation) et que le GRP organisait sa propre opération de recherche et de sauvetage.

Pendant ce temps le général McAlpine s'était rendu de Hué à Quang Tri avec d'autres membres du Comité militaire de la CICS où, le matin du 8 avril, il rencontrait le même représentant du GRP qui, la veille, avait refusé au colonel McLeod la permission de se rendre à Lao Bao. Le représentant du Viet Cong annonçait enfin que tous ceux qui se trouvaient à bord d'un des hélicoptères avaient péri dans ce qu'il appelait l'accident mais il ne pouvait ou ne voulait toujours pas dire de quel hélicoptère il s'agissait. Le général McAlpine apprit aussi que le Viet Cong allait ramener les morts et les survivants à Gio Linh le soir même et que lui-même et ses collègues devraient aussi s'y rendre pour les accueillir. Tôt le matin du 9 avril, soit hier après-midi selon notre heure, le général McAlpine recevait les survivants canadiens et nous pouvions identifier pour la première fois de façon certaine l'hélicoptère abattu. Comme je l'ai mentionné plus haut, les survivants ont subi un examen médical d'où l'on a conclu qu'ils étaient en bonne santé.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".

L'incident, un "accident"?

Le représentant du Canada au Comité militaire de la CICS, le major général McAlpine, nous a appris que, lorsque le soi-disant GRP a remis officiellement les corps des victimes et les survivants, le matin du 9 avril, à Gio Linh, il a tenté d'obtenir que le Comité militaire de la CICS signe une déclaration écrite à l'avance, selon laquelle les hélicoptères avaient dévié de leur course et l'incident était un accident. Le Comité militaire de la CICS avait refusé avec raison de répondre à une demande aussi déraisonnable.

Selon des rapports que nous avons reçus, il semble toutefois que, avant d'être libérés, les passagers et les membres d'équipage ayant survécu à l'incident aient été obligés de signer des déclarations préparées par le GRP et selon lesquelles ils avaient dévié de leur course; on leur aurait laissé entendre que, s'ils refusaient, ils ne seraient pas retournés aux autorités de la CICS. Je crois comprendre que les survivants ont effectivement signé ces déclarations; je suis sûr que les députés ne se méprendront pas sur la valeur de documents de ce genre signés dans des circonstances semblables...

Autres incidents du genre

Monsieur l'Orateur, voilà tous les renseignements dont nous disposons jusqu'à présent. Je me dois de dire que cet incident n'est que le plus tragique d'une série de cas où des appareils de la CICS, tous marqués très nettement et très clairement, se sont fait tirer dessus. Les députés se souviennent que le premier de ces incidents est survenu à la fin de février. Depuis l'incident que je viens tout juste de vous décrire, j'ai reçu un rapport selon lequel des coups de feu ont été tirés sur un autre hélicoptère de la CICS au cours des dernières 24 heures. Deux Canadiens étaient au nombre des passagers. Le 9 avril, dans la plus méridionale des sept régions administratives de la CICS, l'hélicoptère de la Commission militaire mixte près d'une localité désignée pour une équipe et appelée Vi Thanh. L'hélicoptère de la CMM volait à une altitude de 500 pieds et celui de la CICS le suivait à une altitude de 3500 pieds. Tous deux ont essuyé des attaques dirigées depuis le sol et, d'après les rapports,

l'hélicoptère de la CMM a été atteint plusieurs fois. A la suite de cet incident, tous les hélicoptères de la CICS de la région ont été retenus au sol en attendant que la CICS ait terminé son étude de l'affaire à son quartier général de Saigon.

Je désire assurer à tous les Canadiens et surtout aux familles et aux amis des Canadiens qui servent au Vietnam, que le Gouvernement prend ces incidents très au sérieux.

Doute sur le maintien de notre participation

Des incidents aussi graves auront évidemment des répercussions sur la décision que le Gouvernement doit prendre au sujet du maintien de la participation du Canada à la CICS. Les députés se souviennent que, dans la déclaration que j'ai faite à la Chambre le mois dernier, j'ai dit que la situation générale du Vietnam était bien peu satisfaisante et que le Canada mettrait fin à sa participation à la Commission à la fin de juin si la situation ne s'améliorait pas considérablement. Depuis lors la situation générale ne s'est pas améliorée; elle a même empiré. Si elle ne s'améliore pas considérablement, il est évident qu'en continuant de faire partie de la CICS nous y demeurerions non pas pour observer la paix ni même le cessez-le-feu, mais pour observer la continuation de la guerre. Nous le ferions, comme le prouve le dernier incident déplorable, au risque totalement injustifié de vies humaines. Cela, nous ne le ferons pas. Les députés et tous les Canadiens peuvent en être certains: nous ne continuerons pas à risquer la vie des Canadiens pour une tâche qui n'en vaut pas la peine. C'est aux parties qu'il incombe d'en faire une tâche valable en en faisant une tâche qui appuie la paix au Vietnam. Nous attendons d'eux qu'ils s'acquittent de cette obligation.

